

# Le Service Civique

Fiche résumé pour le Brevet

## Qu'est-ce que le Service Civique ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il permet de réaliser une mission de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger. Le Service Civique est une opportunité unique pour les jeunes de s'engager, de développer de nouvelles compétences, et de contribuer positivement à la société. C'est une expérience enrichissante, tant sur le plan personnel que professionnel.

## 1. Objectifs du Service Civique

- **Développer la citoyenneté** : Encourager les jeunes à s'engager dans la vie de la société.
- **Promouvoir la solidarité** : Aider les autres et contribuer à des projets utiles.
- **Renforcer la cohésion sociale** : Créer des liens entre les individus de différentes origines.

## 2. Domaines d'Action

Les missions de Service Civique se déroulent dans neuf domaines différents :

1. **Solidarité** : Aide aux personnes en difficulté.
2. **Santé** : Promotion de la santé et prévention.
3. **Éducation pour tous** : Soutien scolaire et activités éducatives.
4. **Culture et loisirs** : Accès à la culture pour tous.
5. **Sport** : Organisation et animation d'activités sportives.
6. **Environnement** : Protection de la nature et sensibilisation.
7. **Mémoire et citoyenneté** : Transmission de la mémoire et valeurs citoyennes.
8. **Développement international et action humanitaire** : Projets à l'étranger.
9. **Intervention d'urgence** : Soutien lors de crises.

## 3. Conditions et Avantages

### A. Durée et Temps de Travail

- **Durée** : De 24 à 35 heures par semaine pendant 6 à 12 mois.

### B. Rémunération et Accompagnement

- **Indemnisation** : Environ 600 euros par mois.
- **Accompagnement** : Un tuteur vous guide tout au long de la mission.

### C. Formations Obligatoires

- **Formation civique et citoyenne** : Obligatoire pour tous les volontaires.
- **Formation aux premiers secours** : Obligatoire (PSC1 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

### D. Compatibilité

- **Avantages** : Le Service Civique est compatible avec des études ou un emploi à temps partiel.

## 4. Comment s'Engager ?

Voici les étapes pour devenir volontaire au Service Civique :

10. **Inscription** : Sur le site officiel du Service Civique (<https://www.service-civique.gouv.fr>).
11. **Choix de la mission** : Consulter les offres disponibles selon vos centres d'intérêt et votre localisation.
12. **Candidature** : Postuler aux missions qui vous intéressent en envoyant votre motivation.
13. **Entretien** : Rencontrer les structures d'accueil pour un entretien de motivation.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Visitez le site officiel du Service Civique :

<https://www.service-civique.gouv.fr>

### ★ À RETENIR ★

- **Âge** : 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- **Durée** : 6 à 12 mois, 24 à 35h par semaine
- **Indemnisation** : Environ 600 euros par mois
- **9 domaines** : Solidarité, Santé, Éducation, Culture, Sport, Environnement, Mémoire, International, Urgence
- **Formations obligatoires** : Civique et citoyenne + Premiers secours

Le Service Civique est une expérience enrichissante qui permet de développer des compétences, de s'engager pour l'intérêt général et de construire son parcours citoyen.